MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILIAIRE.

N°26-014
du registre des délibérations

Rapporteur :
Michel COURTEAUX

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 19

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : MM. Ludovic RENAULT, Ludovic WELCHE
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant le fait que la commune est un lieu privilégié dans la Marne pour la commémoration du souvenir de la Première Guerre Mondiale,

Considérant le fait que la commune de Dormans s'est vue attribuer en 1919 la Croix de Guerre, résultat de son attitude héroïque durant la première guerre mondiale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adhérer à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire et adopte le coût de la cotisation qui s'élève à 50 €uros pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h08
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_014-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

DELIBERATION MODIFICATIVE - RECTIFICATION DE LA SURFACE ET DU MONTANT DE LA CESSION D'UN TERRAIN BOULEVARD DES VARENNES A LA CCPC

N°26-015
du registre des délibérations

Rapporteur :
Michel COURTEAUX

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 19

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : MM. Ludovic RENAULT, Ludovic WELCHE
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions relatives à la gestion du domaine public et privé des communes ;

Vu la délibération n°25-063 du Conseil Municipal 3 juillet 2025 portant déclassement d'une partie de la voirie publique située boulevard des Varennes afin de permettre sa cession à la CCPC ;

Vu la délibération n°25-153 du Conseil Communautaire de la CCPC du 24 septembre 2025 fixant le prix de cession du terrain à 15 € le m² et arrêtant la surface à céder à 422,95 m², soit un montant total de 6 344,25 € ;

Vu la délibération n°25-075 du conseil municipal du 15 octobre 2025 autorisant la vente d'un terrain boulevard des Varennes,

Considérant que la surface de 422,95 m² mentionnée dans la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2025 et dans la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2025 était issue des données figurant sur le plan d'aménagement du parking ;

Considérant qu'aucun document d'arpentage n'avait été établi au moment de cette délibération ;

Considérant qu'après vérification et établissement d'un document d'arpentage, la surface réellement cédée s'élève à 501 m² ;

Considérant qu'il convient en conséquence de rectifier la surface et le montant total de la cession ;

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h08
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_015-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de modifier la délibération du 15 octobre 2025 en remplaçant la surface initialement mentionnée de 422,95 m² par la surface réelle de 501 m²;
- de rappeler que le prix de cession demeure fixé à 15 € le m².
- de fixer en conséquence le montant total de la cession à : 501 m² × 15 € = 7 515 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h08
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_015-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

N°26-016
du registre des délibérations

Rapporteur :
Michel COURTEAUX

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 18

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Arrivée de M. Ludovic WELCHE, conseiller municipal

Monsieur Manuel CORDEIRO et Madame Florence DOUCET ne participent pas au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 16 décembre 2025 (délibération n°25-108), il avait été décidé de rémunérer les agents recenseurs en fonction du nombre de formulaires « bulletin individuel » et « bulletin logement ».

Le recensement de la population a pris fin le 14 février 2026 et voici le constat :
La rémunération au formulaire peut s'avérer avantageuse pour certains agents (districts très peuplés) et pour d'autres plutôt défavorables (districts recensant de nombreux logements vacants). En effet, elle ne reflète pas le travail fourni par l'agent recenseur.

Il s'est avéré que sur le terrain, un nombre important de ménages (personnes impossibles à joindre, refus, mauvais accueil,...) ne leur a pas facilité la tâche, les obligeant ainsi à opérer des passages répétés et à réaliser des relances.

Pour réaliser une collecte de qualité, ils ont donc vu leur charge de travail s'alourdir fortement.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les agents recenseurs pour cette campagne de recensement et afin de rétablir une équité entre eux, Monsieur le Maire propose de modifier la méthode de rémunération et de les indemniser forfaitairement à hauteur de 1300€ net chacun.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h12
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_016-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de modifier la méthode de rémunération des agents recenseurs. Ils percevront chacun une indemnité forfaitaire égale à 1300€ net.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h12
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_016-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMAMENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

N°26-017
du registre des délibérations

Rapporteur :
Michel COURTEAUX

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, lié à l'accueil physique du public plus important durant la période ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions d'accueil suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 21/35ème, à compter du 15 avril 2026 pour une durée maximale de 6 mois jusqu'au 14 octobre 2026.

 Cet agent assurera des fonctions d'accueil avec la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires en cas de besoin.

 La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 (ou au maximum sur l'indice brut 432) du grade de recrutement.

 Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h12
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_017-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

BUDGET GENERAL - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 AVANT LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

N°26-018
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2311-5 et R. 2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les résultats produits par le comptable public (compte provisoire, balance et tableau des résultats),

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte financier unique, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut être fourni,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- de constater les résultats de l'exercice 2025, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h14
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_018-DE

BUDGET PRINCIPAL		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	3 043 001.87€	3 208 282.91€	165 281.04€
	Résultats antérieurs (2024) reportés		1 156 677.96€	1 156 677.96€
	Résultats à affecter			**1 321 959.00€**
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	635 561.84€	1 162 759.40€	527 197.56€
	Solde antérieur (2024) reporté	- 667 406.81€		- 667 406.81€
	Solde global d'exécution			**- 140 209.25€**
Résultat de clôture de 2025				**1 181 749.75€**
Reste à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			
	Investissement	200 778.00€	44 763.00€	**- 156 015.00€**
Résultats cumulés 2025 (y compris les restes à réaliser)				**1 025 734.75€**

entraînant un besoin de financement s'élevant à **296 224.25€** (solde d'exécution négatif + solde RAR investissement)

- d'affecter par anticipation au budget primitif l'excédent de fonctionnement de 1 321 959.00€ comme suit :

 affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de **296 224.25€**,

 report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de **1 025 734.75€** (différence entre l'excédent de fonctionnement et l'affectation en réserves),
- d'inscrire l'ensemble de ces crédits, ainsi que le détail des restes à réaliser, au budget primitif 2026, et de confirmer cette affectation après le vote du compte financier unique de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mairie de DOMMARTIN (Marne)

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

Mairie de DOMMARTIN (Marne)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h14
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_018-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

BUDGET CAMPING - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 AVANT LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

N°26-019
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2311-5 et R. 2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les résultats produits par le comptable public (compte provisoire, balance et tableau des résultats),

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte financier unique, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut être fourni,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- de constater les résultats de l'exercice 2025, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h14
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_019-DE

BUDGET CAMPING		*Dépenses*	*Recettes*	*Solde*
Section de fonctionnement	*Résultats propres à l'exercice 2025*	187 978.69€	187 965.93€	-12.76€
	Résultats antérieurs (2024) reportés		35.90€	35.90€
	Résultats à affecter			**23.14€**
Section d'investissement	*Résultats propres à l'exercice 2025*	0.00€	0.00€	0.00€
	Solde antérieur (2024) reporté	0.00€	0.00€	0.00€
	Solde global d'exécution			0.00€
Résultat de clôture de 2025				**23.14€**
Reste à réaliser au 31 décembre 2025	*Fonctionnement*	0.00€	0.00€	0.00€
	Investissement	0.00€	0.00€	**0.00€**
Résultats cumulés 2025 *(y compris les restes à réaliser)*				**23.14€**

entraînant aucun besoin de financement (solde d'exécution négatif + solde RAR investissement),

- d'affecter par anticipation au budget primitif l'excédent de fonctionnement de 23.14€ comme suit :

 aucune affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement,

 report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 23.14€ (différence entre l'excédent de fonctionnement et l'affectation en réserves),

- d'inscrire l'ensemble de ces crédits, au budget primitif 2026, et de confirmer cette affectation après le vote du compte financier unique de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mairie de D... (Marne)

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Mairie de DOMMARTIN

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h14
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_019-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

BUDGET MAISON DE LA PETITE ENFANCE - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 AVANT LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

N°26-020
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2311-5 et R. 2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les résultats produits par le comptable public (compte provisoire, balance et tableau des résultats),

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte financier unique, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut être fourni,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- de constater les résultats de l'exercice 2025, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h16
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_020-DE

BUDGET MAISON DE LA PETITE ENFANCE		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	499 355.55€	502 502.69€	3 147.14€
	Résultats antérieurs (2024) reportés		192.79€	192.79€
	Résultats à affecter			3 339.93€
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	8 294.00€	9 392.42€	1 098.42€
	Solde antérieur (2024) reporté	- 4 305.33€€		- 4 305.33€
	Solde global d'exécution			- 3 206.91€€
Résultat de clôture de 2025				133.02€
Reste à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€
	Investissement	0.00€	0.00€	0.00€
Résultats cumulés 2025 (y compris les restes à réaliser)				133.02€

entraînant un besoin de financement s'élevant à 3 206.91€ (solde d'exécution négatif + solde RAR investissement)

- d'affecter par anticipation au budget primitif l'excédent de fonctionnement de 3 339.93€ comme suit :
-

 affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 3 206.91€,

 report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 133.02€ (différence entre l'excédent de fonctionnement et l'affectation en réserves),

- d'inscrire l'ensemble de ces crédits, ainsi que le détail des restes à réaliser, au budget primitif 2026, et de confirmer cette affectation après le vote du compte financier unique de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h16
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_020-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

BUDGET MAISON DE SANTE - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 AVANT LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

N°26-021
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2311-5 et R. 2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les résultats produits par le comptable public (compte provisoire, balance et tableau des résultats),

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte financier unique, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut être fourni,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- de constater les résultats de l'exercice 2025, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h16
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_021-DE

BUDGET MAISON DE SANTE		*Dépenses*	*Recettes*	*Solde*
Section de fonctionnement	*Résultats propres à l'exercice 2025*	65 485.30€	106 602.98€	41 117.68€
	Résultats antérieurs (2024) reportés		242.89€	242.89€
	Résultats à affecter			**41 360.57€**
Section d'investissement	*Résultats propres à l'exercice 2025*	41 649.90€	41 825.85€	175.95€
	Solde antérieur (2024) reporté	- 41 462.86€€		- 41 462.86€
	Solde global d'exécution			**- 41 286.91€€**
Résultat de clôture de 2025				**73.66€**
Reste à réaliser au 31 décembre 2025	*Fonctionnement*	0.00€	0.00€	0.00€
	Investissement	0.00€	0.00€	**0.00€**
. Résultats cumulés 2025 (y compris les restes à réaliser)				**73.66€**

entraînant un besoin de financement s'élevant à **41 286.91€** (solde d'exécution négatif + solde RAR investissement)

- d'affecter par anticipation au budget primitif l'excédent de fonctionnement de **41 360.57€** comme suit :

 affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de **41 286.91€**,

 report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de **73.66€** (différence entre l'excédent de fonctionnement et l'affectation en réserves),

- d'inscrire l'ensemble de ces crédits, ainsi que le détail des restes à réaliser, au budget primitif 2026, et de confirmer cette affectation après le vote du compte financier unique de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h16
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_021-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

BUDGET PRIMITIF BUDGET GENERAL - EXERCICE 2026

N°26-022
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Il est rappelé à toutes fins utiles que d'après la délibération n°21-078 du 19 novembre 2021 approuvant la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 01 janvier 2022,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, avec un taux de fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2026 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 4 138 033€ en section fonctionnement
- 1 319 639€ en section investissement

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h16
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_022-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

BUDGET PRIMITIF CAMPING - EXERCICE 2026

N°26-023
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2026 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 14 506€ en section fonctionnement
- 0.00€ en section investissement

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h16
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_023-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

BUDGET PRIMITIF MAISON DE LA PETITE ENFANCE - EXERCICE 2026

N°26-024
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Il est rappelé à toutes fins utiles que d'après la délibération n°21-078 du 19 novembre 2021 approuvant la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 01 janvier 2022,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, avec un taux de fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2026 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 535 848€ en section fonctionnement
- 10 565€ en section investissement

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h16
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_024-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

BUDGET PRIMITIF MAISON DE SANTE - EXERCICE 2026

N°26-025
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Il est rappelé à toutes fins utiles que d'après la délibération n°21-078 du 19 novembre 2021 approuvant la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 01 janvier 2022,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, avec un taux de fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2026 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 117 223€ en section fonctionnement
- 106 117€ en section investissement

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h16
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_025-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

DELIBERATION AUTORISANT LE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE MAPA POUR L'ABATTAGE ET LA REPLANTATION D'ARBRES DANS LE PARC DU CHATEAU

N°26-026
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la délibération n°25-085 du conseil Municipal du 15 octobre 2025 pour la labellisation Bas Carbone - projet de reboisement du parc du Château,

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que, lors du Conseil municipal du 15 octobre 2025, le projet de labellisation Bas Carbone a été approuvé. Ce projet prévoit le reboisement du parc du château, incluant l'abattage des arbres dépérissants, malades ou morts.

Une première estimation évalue le coût de l'abattage et de l'enlèvement de 45 arbres à environ 18 000 € hors taxes pour cette intervention. Plus ou moins 130 arbres sont concernés sur l'ensemble du projet soit un montant global estimé à 52 000 € hors taxes pour l'ensemble.

Bien que ce montant soit inférieur au seuil de 90 000 € hors taxes, il apparaît opportun d'engager une procédure de marché à procédure adaptée (MAPA). En effet, même en dessous de ce seuil, la mise en concurrence garantit une utilisation transparente et maîtrisée des deniers publics. Elle permet également d'analyser plusieurs propositions, tant sur les aspects financiers que techniques, afin de retenir l'offre la plus pertinente au regard des besoins de la collectivité et d'assurer le meilleur équilibre entre coût et qualité des prestations.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h19
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_026-DE

Pour rappel, Monsieur le Maire n'est pas autorisé à engager des dépenses supérieures à 40 000 €. La présente délibération a donc pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à engager une dépense excédant ce montant et à lancer une procédure de marché à procédure adaptée (MAPA) afin de retenir l'entreprise la mieux-disante pour la réalisation des travaux concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager une dépense supérieure à 40 000€,
- de valider le lancement d'une procédure de MAPA pour l'abattage et la replantation d'arbres dans le parc du Château,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à cette opération.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h19
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_026-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND-EST POUR LA REHABILITATION DE L'ANNEXE DU MOULIN ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

N°26-027
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Vu la délibération n°25-120 du 16 décembre 2025 sollicitant le soutien financier de l'Etat au travers la DETR, et autorisant la passation du marché de travaux,

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation complète de l'annexe du moulin. Il informe également l'assemblée que le coût des travaux de structure rendu nécessaire du fait des intempéries qui ont dégradé davantage le bâti ont fait évoluer le montant qui est aujourd'hui estimé à 201 590€ hors taxe.

Vu le montant hors taxe des travaux s'élevant à 201 590€ hors taxe selon l'avant-projet définitif,

Vu le montant hors taxe des études (architecte, bureau Contrôle Technique, bureau SPS) s'élevant à 22 000.00€ hors taxe,

Il est exposé au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel intégrant les aides financières à solliciter ci-dessous :

Subvention DETR Frais Architecte et frais d'étude	2 200.00€
Subvention DETR Travaux	39 100.00€
Subvention Conseil Régional 20%	44 718.00€
FCTVA (16,404%)	44 013.00€
Fonds libres communaux	138 277.00€
Montant total des travaux T.T.C.	268 308.00€

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h19
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_027-DE

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite l'aide financière de la Région Grand-Est.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- l'adoption du projet et la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus,
- d'adopter les dispositions financières des dossiers de demande de subvention,
- de solliciter une aide financière auprès de la Région Grand-Est,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ces dossiers et notamment la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Adopté (Pour 19, Contre 0, Abstention 1),

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Mairie de DORMANS (Marne)

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h19
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_027-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

DELIBERATION RETENANT L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE FAUCHAGE, ELAGAGE, CURAGE DES FOSSÉS ET BROYAGE FORESTIER

N°26-028
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant l'article R 2123-1 du code de la Commande Publique,

Considérant la délibération n°25-115 du conseil Municipal du 16 décembre 2025,

Il est rappelé à l'assemblée que, lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2025, une délibération a été prise afin de lancer un marché public à procédure adaptée pour réaliser des travaux de fauchage, d'élagage, de broyage et de curage des fossés. Ce marché est passé pour une durée de 3 ans.

Vu les décisions résultant de l'analyse des offres,

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer le marché de fauchage, d'élagage, de broyage et de curage des fossés à la société suivante :
 - Société Gaudefroy Débroussaillage, située à Dormans (51), pour :
 - un montant annuel de 13 512 € hors taxes pour la prestation de fauchage ;
 - un tarif de 108 € hors taxe de l'heure pour les prestations d'élagage et de curage ;
 - un tarif de 200 € hors taxe de l'heure pour la prestation de broyage forestier.
- de préciser que ce marché est conclu pour une durée de trois (3) ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Michel COURTEAUX

Mairie de DORMANS (Marne)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h20
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_028-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

DELIBERATION RETENANT L'ENTREPRISE POUR LE RELAMPING DES BATIMENTS COMMUNAUX

N°26-029
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les articles R2123-1, R2162-1 à R2162-6 du code de la Commande Publique,

Considérant la délibération n°25-013 du conseil Municipal du 27 janvier 2025,

Considérant la délibération n°25-113 du conseil Municipal du 16 décembre 2025,

Il est rappelé à l'assemblée que, lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2025, une délibération a été prise afin de lancer un marché public à procédure adaptée pour réaliser le relamping des bâtiments communaux,

Vu les décisions résultant de l'analyse des offres,

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer le marché de relamping des bâtiments communaux à la société suivante :
 - Société Eiffage Energie System, située à Gueux (51), pour un montant de 74 305.62 € hors taxes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h19
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_029-DE

MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 24 février 2026

OBJET :

ANNULATIONS DE CREANCES - CREANCES ETEINTES

N°26-030
du registre des délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents ou représentés : 20

Date de convocation :
Le 18 février 2026

Date d'affichage :
Le 18 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA
Mmes Annie GALBY, Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Jean-Louis ESCHARD, Dominique LOGEROT, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER, Francine PICAVET

Mme Véronique BULLIARD a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Absent(s) excusé(s) : M. Ludovic RENAULT
Mmes Véronique BULLIARD, Séverine LAHEMADE

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est lu et adopté à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état des présentations et admissions en non-valeur créances éteintes communiqué par les services du trésor public ;

Le trésor public y expose les motifs amenant à cet effacement de créances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'éteindre les créances suivantes :

BUDGET GENERAL

Motif	Exercice	Référence pièce	Montant
Surendettement et décision effacement de dette	2020	T-1129	52.70€
Surendettement et décision effacement de dette	2020	T-1530	72.60€
Surendettement et décision effacement de dette	2020	T-750	8.00€
Surendettement et décision effacement de dette	2020	T-996	72.30€
Surendettement et décision effacement de dette	2020	T-1373	112.20€
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-1447	27.60€
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-1737	30.60€
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-1605	32.20€
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-710	39.15€
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-709	39.15€
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-946	69.60€
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-947	69.60€
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-557	78.30€

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h19
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_030-DE

Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-1159	78.30€
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-1158	78.30€
Surendettement et décision effacement de dette	2022	T-1448	82.80€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-1970	7.20€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-1734	10.20€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-1970	14.10€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-1915	20.40€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-1971	21.60€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-1735	30.60€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-2314	35.70€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-2139	40.80€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-2315	56.10€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-1916	56.10€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-2140	71.40€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-919	36.04€
Surendettement et décision effacement de dette	2024	T-29	20.20€
Surendettement et décision effacement de dette	2025	T-124	54.00€
Surendettement et décision effacement de dette	2025	T-125	82.80€
		TOTAL	1500.64€

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- de prévoir les crédits nécessaires au compte 6542 du budget primitif.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publiée le : - 3 MARS 2026

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/03/2026 à 14h19
Référence de l'AR : 051-215102013-20260224-26_030-DE